



Le Recteur de l'Académie de Bordeaux Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les professeurs S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Bordeaux, le 3 septembre 2014

Délégation Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue

> Dossier suivi par J. FLOQUET JF/BB 2014

Téléphone 05 40 54 70 87 Télécopie 05 40 54 71 32 Mél ce.dafpic@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour CS 81 499 33060 Bordeaux Cedex

> P.J: Circulaire n° 2011-215 du 1er Décembre 2011 Curriculum vitae

> > Copie : Corps d'inspection DPE

Objet: Liste d'aptitude à la fonction de chef de travaux

La circulaire n°2011-215 du 1 décembre 2011 parue au BO n° 46 du 15 décembre 2011, définit les missions du chef de travaux et organise le recrutement en deux phases.

La première phase, académique, aura lieu en octobre 2014. Les professeurs désirant candidater aux fonctions de chef de travaux devront déposer un dossier constitué d'un CV (i-profs), d'une lettre de motivation, d'un rapport d'inspection récent ainsi que d'un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice la fonction de chef de travaux.

Les professeurs habilités en novembre 2012 et novembre 2013 n'ont pas besoin de repasser par cette phase académique, leur habilitation est valable 3 ans.

Les professeurs habilités en novembre 2011 doivent à nouveau candidater s'ils souhaitent être habilités.

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 24 septembre 2014

Adresse d'envoi :

Mme Joëlle FLOQUET

DAFPIC

Rectorat de Bordeaux

5, Rue Carayon Latour

CS 81 499

33060 Bordeaux Cedex

Composition du dossier :

- Lettre de motivation
- CV
- Rapport d'inspection récent (moins de 3 ans)
- Projet relatif à l'exercice des fonctions de chef de travaux

Les entretiens se dérouleront vraisemblablement en novembre 2014.

Pour le Recteur et par autorisation Le Délégué Acadé plque aux Formations Professionnelles Anjurie et Contenue

J. MARTINET